



## HCR SANTÉ : DES SERVICES DÉDIÉS À LA PROFESSION GPS : LE GUICHET UNIQUE DES SALARIÉS

### ■ Des équipes de professionnels au service des salariés :

C'est l'assurance d'un accueil unique et personnalisé, quel que soit le motif de l'appel. Nos conseillers sont à votre disposition pour gérer vos affiliations, analyser vos devis, délivrer des prises en charge, et répondre à toutes les questions relatives au régime.

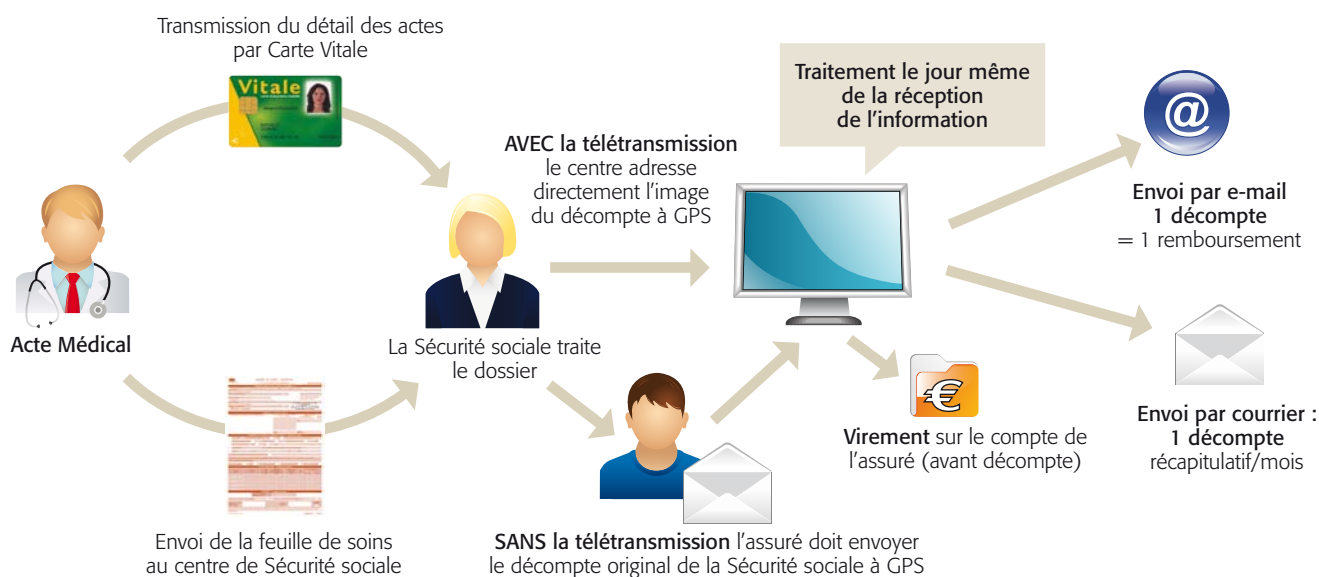
Pour vous informer :

Le portail Internet de GPS : [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr) - Adresse mail : [gestion@gpam.fr](mailto:gestion@gpam.fr)

Téléphone : 02 54 88 38 12 ou le  N° Azur 0 811 46 06 65 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Des conseillers à votre service du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

### ■ Des remboursements rapides, dès réception du dossier :



### ■ Le tiers payant :

La carte de tiers payant vous évite l'avance de frais sur vos dépenses de santé auprès de plus de 131 000 professionnels de santé :

- 99 % des pharmacies
- 95 % des établissements de soins
- Plus de 6 200 biologistes ou radiologues
- Près de 52 000 auxiliaires médicaux...

Pour bénéficier du tiers-payant, il vous suffit de présenter votre carte à votre professionnel de santé en même temps que votre Carte Vitale.

Retrouvez la liste des professionnels de santé par géolocalisation en vous connectant à votre espace personnel sur le site [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr).

Retrouvez la liste des professionnels de santé grâce à notre "outil de géolocalisation", en vous connectant à votre espace personnel sur [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr)

### ■ L'analyse de vos devis d'optique, de frais dentaires et d'hospitalisation Les prises en charge et l'analyse de vos devis :

Pour éviter l'avance de frais nous délivrons des prises en charge auprès de l'ensemble des établissements hospitaliers conventionnés, des opticiens et des chirurgiens dentistes acceptant ce service et exerçant sur le territoire Français.

Pour maîtriser vos dépenses de santé adressez vos devis avant d'engager un acte onéreux. Nous les analysons et vous adressons une estimation de remboursement très rapidement.

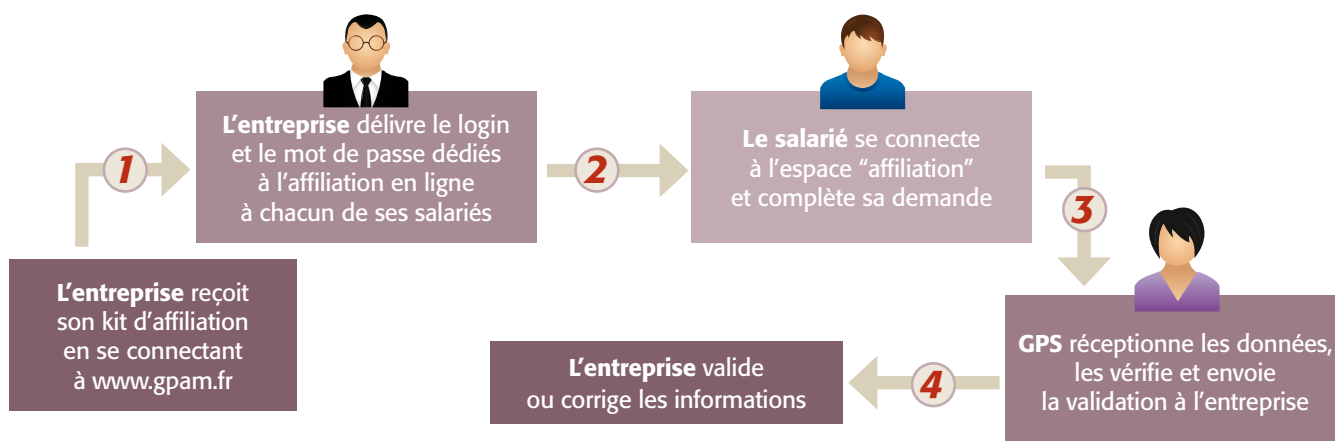
## ■ “L’affiliation en ligne” : un gain de temps et des économies pour les entreprises !

Avec “l’affiliation en ligne”, chaque salarié procède lui-même à sa demande d’affiliation en se connectant à l’espace sécurisé “affiliation” du site [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr).”

A la prise d’effet du régime dans l’entreprise, GPS vous délivre un login et un mot de passe que vous devrez communiquer à chacun de vos salariés. Muni de ces codes d’accès, le salarié peut saisir directement sa demande d’affiliation en ligne.

Après vérification des données, nous vous indiquons qu’une demande d’affiliation est en attente de validation. Il vous suffit alors de la valider en l’état ou de modifier certains éléments (statut...). C’est un gain de temps non négligeable pour vous ou votre expert comptable.

**Pour mettre en place ce dispositif, munissez-vous du certificat d’adhésion de votre entreprise et connectez-vous à l’espace “demande de kit affiliation” du site [www.gpam.fr](http://www.gpam.fr)**



Afin d’offrir une totale transparence sur les informations liées au régime HCR Santé, GPS - Gestion Prestation Service, met à votre disposition 2 espaces Internet sécurisés sur son site :

## ■ Un espace « entreprise » :

Conscients de l’hétérogénéité des entreprises de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants, nous avons souhaité vous faciliter le pilotage et la gestion de votre contrat HCR Santé en mettant à votre disposition un espace entreprise. Il permet notamment de :

- Consulter le détail des garanties de votre régime frais de santé et l’historique de vos contrats.
- Affilier, radier ou modifier la couverture d’un salarié.
- Consulter ou éditer la liste de vos salariés.
- Télécharger une demande de carte de tiers payant.
- Suivre l’évolution de la connexion NOEMIE de vos salariés.
- Demander la prise en charge hospitalière pour le salarié.

## ■ Un espace personnel « salariés » :

Vous vous connectez grâce aux codes d’accès personnels.

Disponible via un accès sécurisé, il permet de :

- Consulter vos garanties frais de santé.
- Opter pour la réception de vos décomptes par e-mail afin de recevoir un relevé pour chaque remboursement.
- Demander une connexion NOEMIE.
- Télécharger une demande de carte de tiers payant ou suivre une commande que vous avez déjà effectuée.
- Consulter et rechercher vos remboursements.
- Affilier, modifier ou radier un bénéficiaire dans le cadre d’un régime complémentaire prévoyant la couverture des membres de la famille.
- Réaliser vous-même des devis pour des actes courants (pour l’optique et le dentaire, ce sont nos conseillers qui doivent analyser vos devis).
- Effectuer une demande de prise en charge hospitalière.